

le 11 avril 2022

**Monsieur Christian Anselme**

**Vice-Président du Grand Annecy**

**Bonjour Monsieur Le Vice-président,**

Notre collectif a transmis au Grand Annecy, début janvier, son « appel aux élus » pour la préservation des terres agricoles dans le cadre du PAT et du PLUI. Les échanges que nous avons eu avec Mesdames Frédérique Lardet, Fabienne Duliège, Monsieur Marc Rollin et vous même nous ont permis de constater de larges convergences.

Nous avons suivi, courant mars, plusieurs réunions d'informations publiques que vous avez animées en votre qualité de Vice Président du Grand Annecy chargé du PLUI. Nous avons bien noté, avec une grande satisfaction, que les élus, parmi les 13 enjeux auxquels l'élaboration du PLUI est confrontée, avaient choisi de prendre en considération la préservation des terres agricoles comme **l'enjeu le plus important**. Vous nous aviez toutefois indiqué que vous ne pouviez pas prendre un engagement dès maintenant en faveur de « l'artificialisation zéro » des terres agricoles, mais que vous aviez défini une méthode pour avancer dans cette direction. Nous avons pu constater que cette méthode est cohérente avec l'article L151-5 du code de l'urbanisme, introduit par la loi « Climat et Résilience » du 22 Aout 2021 article que nous reproduisons ci dessous en italique :

*« Pour la réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation des sols .....le projet d'aménagement et de développement durables fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.*

*Il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés. »*

Cependant, au cours du débat qui a eu lieu à Meythet, le 15 mars dernier, la question de la préservation des terres agricoles a été évoquée en des termes qui nous ont inquiétés : sauf mauvaise interprétation de notre part (merci de nous confirmer si c'est le cas ou non), nous avons cru comprendre que le Grand Annecy évoquait d'ores et déjà l'option de prélever 240 hectares de terres agricoles à l'occasion du futur PLUI ; or, la loi (article L151-5 du Code de l'urbanisme) conditionne l'éventuelle ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels et agricoles aux résultats d'une étude de densification des zones déjà urbanisées ; et le Grand Annecy ne dispose pas encore d'une telle étude de densification....

Le territoire du Grand Annecy, a connu, depuis plus de 60 ans une progression démographique exceptionnelle. Les prélèvements sur les terres agricoles au profit de l'urbanisation, y ont été beaucoup plus importants que dans la moyenne des territoires français. Le poids de ces

prélèvements n'a pas donné lieu à une estimation dans le diagnostic du PAT, mais c'est une donnée qu'il nous paraît nécessaire de mettre en lumière pour la sensibilisation du public et de l'ensemble des acteurs concernés. C'est pourquoi, les élus ont placé comme enjeu le plus important du PLUI la préservation des terres agricoles. C'est pourquoi, également, notre collectif vous appelait à préserver désormais **toutes** les terres agricoles qui avaient survécu aux nombreux prélèvements effectués par un « développement urbain » peu économe en espace sur la période 1960-2020.

En tant que citoyens du Grand Annecy, nous percevons qu'à l'évidence, la situation actuelle de notre territoire ne peut pas se contenter du pourcentage minimum de préservation exigé par la loi. **Nous attendons de nos élus une politique plus audacieuse que le minimum légal.** C'est pourquoi, dans le PADD qui doit « *déterminer les grandes orientations de l'aménagement du territoire à partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic* », nous serons attentifs à voir confirmée clairement l'orientation que prendra le Grand Annecy en faveur de la préservation de l'ensemble des terres agricoles, puisqu'il reconnaît cet enjeu comme le plus important pour son PLUI.

Nous vous serions reconnaissants de nous préciser votre position sur cette importante question.

En restant à votre disposition, nous vous prions de recevoir nos meilleures salutations.



20 rue des jardins  
74000 Annecy

André Veirman



84 route du Viéran  
74370 Pringy

Jean-Claude Béveillard



23 Av. des Harmonies  
74960 Annecy

Nadia Torinesi

copie à :

Madame Frédérique Lardet, Présidente du Grand Annecy  
Madame Fabienne Duliège, vice-présidente du Grand Annecy  
Monsieur Marc Rollin, vice-président du Grand Annecy  
Monsieur Jean-Claude Martin, conseiller délégué du Grand Annecy